



Lyon, le 17 décembre 2015

# LES ÉCHOS CFDT

## CT du 17<sup>e</sup> décembre 2015

**La CFDT a fait le choix de siéger au comité technique de ce 17 décembre malgré l'appel au boycott des autres organisations syndicales.**

Pourquoi ce choix :

- L'intersyndicale s'est réunie le matin du comité technique pour prendre au dernier moment une décision de boycott,
- Le boycott, sans perspectives à long terme, ne peut convenir à la CFDT : quelle suite sera donnée ? Pourquoi ? Jusqu'où ?
- Vous nous avez élus le 3 novembre. Les élus CFDT se sont engagés à vous représenter, donc à siéger.

L'ordre du jour de ce CT portait :

- Règlement intérieur du CT
- Entretien professionnel 2015 – formulaires et guide de procédures (**seul vrai enjeu pour les agents à ce CT**)
- Régime indemnitaire de fonction : méthodologie et calendrier (**il ne s'agissait pas de modifier le montant du régime indemnitaire métropolitain voté le 23 février 2015**)
- Mise à jour du guide du temps de travail (le temps de travail ayant déjà été voté en conseil métropolitain le 23 février 2015 et complété le 10 décembre 2015, pour appliquer les 35h. il s'agissait de la mise à jour d'un outil d'informations pour les agents)

**Le CT n'a pas pu se tenir faute de quorum et cet ordre du jour sera reporté début janvier à un CT spécifique sans quorum.**

**Durant le 1<sup>er</sup> semestre 2015, la CFDT a boycotté les instances avec les autres organisations, pour dénoncer un manque de dialogue social avec notre Président, ainsi que les décisions prises portant à mal nos conditions de travail, nos rémunérations et le service public rendu aux administrés.**

**La CFDT a fait le choix de reprendre le chemin du dialogue, de négocier point par point, de travailler et préparer les instances.**